



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-85914>

Département(s) de publication : **95, 94**

Annonce n° **24-85914**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Agence publique pour l'immobilier de la Justice

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 18009225600023

**Ville :** Le kremlin bicetre

**Code postal :** 94270

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 95, 94

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** [www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2577016&orgAcronyme=d3f](http://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2577016&orgAcronyme=d3f)

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Samer Jabbour

**Adresse mail du contact :** Samer.jabbour@apij-justice.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Situation juridique 1. Une lettre de candidature et la désignation du mandataire par ses cotraitants complétée (formulaire DC1) ainsi que les coordonnées de l'ensemble des contractants et sous-traitants dans le cadre de réponse (fichier xls). 2. Si le(s) candidat(s) est en redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du Code de commerce, ou est admis à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Capacité financière 3. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) et à reporter dans le cadre de réponse (fichier xls).

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** 4. Effectifs moyens annuels des 3 dernières années, 5. Une liste de trois (3) références de moins de 3 ans, d'importance et de complexité comparables à l'objet de l'accord cadre : préciser pour chaque référence : - le nom du donneur d'ordre (maître d'ouvrage ou pouvoir adjudicateur) ; - ses coordonnées ; - le montant hors taxes de la mission ; - le contenu de la mission ; - la durée de la mission. Si le candidat transmet plus de 3 références, seules les 3 premières seront examinées dans l'ordre de présentation. Le candidat qui souhaite se prévaloir des capacités d'autres opérateurs économiques devra fournir les mêmes documents concernant ces opérateurs que ceux qui sont exigés de lui par le pouvoir adjudicateur. De plus, le candidat produira un engagement écrit de ces opérateurs justifiant qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution de l'accord-cadre. Dans ce cas, il justifie des capacités de ceux-ci (en produisant les mêmes documents pour l'opérateur économique que ceux requis pour les candidats) et du fait qu'il en dispose, en produisant un engagement écrit de ces opérateurs économiques. Si les candidats sont dans l'impossibilité de produire les documents au titre de la candidature (entreprise de création récente essentiellement), ils peuvent justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre moyen. Les candidats qui se trouvent dans un cas d'interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 26/08/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Maître d'ouvrage ou pouvoir adjudicateur

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la sécurisation foncière de terrains de compensation environnementale relative au projet du centre pénitentiaire Nord Francilien sur la commune de Bernes-sur-Oise (95) pour les espèces protégées et les zones humides

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71313000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre pour la la réalisation d'une mission d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la sécurisation foncière de terrains de compensation environnementale nécessaire à la réalisation du projet de construction du centre pénitentiaire Nord Francilien à Bernes-sur-Oise (95). Le présent accord-cadre est un accord-cadre de prestations intellectuelles mono-attributaire, à bons de commande. Il ne comporte pas de montant minimum. Le montant maximum est fixé à 142 999, 99 euro(s)HT pour toute la durée du marché. le marché est conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois soit 4 ans maximum.

**Lieu principal d'exécution du marché :** VAL D'OISE

**Durée du marché (en mois) :** 12

**Valeur estimée (H.T.) :** entre 1 euros et 142999 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Une visite à caractère obligatoire, sous peine de rejet de l'offre pour non-conformité, est requise dans le cadre de la consultation pour le site de Bernes-sur-Oise. Les modalités de réalisation de la visite de site sont précisées dans le règlement de la consultation.

**Autres informations complémentaires :** Pas de tranche, pas de variante imposée, les variantes libres ne sont pas autorisées. Négociations : voir modalités dans le RC. Possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales. Le représentant du maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent accord-cadre, dans les conditions de l'article R .2122-7 du Code de la commande publique. Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement conjoint avec mandataire solidaire dans les conditions fixées aux articles R.2142-19 à R.2142-21 du Code de la commande publique. L'accord-cadre peut être attribué à un candidat unique ou à un groupement. Le groupement attributaire peut être un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de l'accord-cadre à l'issue de la procédure. La forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution de l'accord-cadre tient compte de la prévention de la défaillance d'un membre du groupement. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique. La présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun : - Recours prévu à l'article L. 551-13 du code de justice administrative, au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution de l'accord-cadre, ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion de l'accord-cadre . - Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la date de publication d'un avis d'attribution ou de la date de notification au candidat du rejet de son offre

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 19/07/2024